



Donation de mon vivant à ma fille

Par **balboa**, le **26/12/2008** à **21:29**

Bonjour, je souhaiterai donner mon appartement à ma fille, quelle est la démarche à suivre et combien cela peut-il me couter. Merci.

Par **ly31**, le **27/12/2008** à **06:18**

Bonjour,

Avez vous un seul enfant ?

Il est de toute évidence que pour faire une donation, vous devez impérativement vous mettre en rapport avec votre Notaire, ce dernier vous donnera une estimation pour les frais encourus (rédaction de l'acte)

Les enfants étant considérés comme héritier direct

Je vous souhaite une bonne journée

ly31